



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 05 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLÉ Sylvie - Mme LAURENSOU Martine - M. PRADAYROL Patrick - M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France – M. DESPEYROUX Rémi - Mme FLORET Virginie – M. DAVID Eric - Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie.

Absents excusés : Mme ELMA Séverine.

Date de la convocation : le 30 août 2019

Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du jeudi 27 juin 2019.

PROPOSITION D'ACHAT DU SITE DE GABAUDET ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire résume les dernières réunions et avancées relatives au projet d'aménagement du site histoire de Gabaudet depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Il rappelle que les collectivités territoriales et les services de l'Etat ont manifesté leur volonté de s'engager dans un projet d'aménagement mémoriel et pédagogique du site visant à rendre un hommage aux victimes et permettre la transmission aux générations futures de l'histoire de Gabaudet au nom du devoir de mémoire collectif.

Ce projet ambitieux nécessite la vente des parcelles privées à une collectivité territoriale. Pour des raisons de compétences, la Commune d'ISSENDOLUS est apparue comme l'échelon territorial pertinent pour l'acquisition des parcelles concernées par le projet.

Pour rappel le Domaine avait été saisi par la Commune pour avis quant à la valeur vénale des immeubles et une estimation d'un montant de 28 200 € avait été rendue.

Conformément à cet avis, et après énumération des parcelles concernées par le projet, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres de faire une proposition d'achat aux propriétaires des parcelles, Mme THAMIÉ et ses trois filles.

Concernant le financement de cet achat, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional, au nom du Fonds Régional d'Intervention, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Grand-Figeac pourrait être sollicités. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le plan de financement de l'opération. Le concours de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) sera également sollicité.

RAPPORT DE LA COMMISSION FESTIVITÉS

*Proposition du nouveau règlement intérieur, du contrat de location et des tarifs actualisés :

Après lecture du nouveau règlement intérieur du Foyer Rural par Mme SOUILLÉ, et observations de quelques modifications, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des voix.

Concernant l'entretien des locaux : Une prestation ménage semble nécessaire pour l'entretien du Foyer Rural et des locaux municipaux. Le Conseil municipal décide qu'une proposition de contrat soit faite pour un employé de ménage, pour quelques heures par mois en fonction des réservations de la salle. Le matériel et les équipements nécessaires devront être achetés et mis à disposition.

Concernant les tarifs de location : après discussions, il est décidé d'uniformiser les tarifs de location à l'année et ne plus instaurer de différenciation de prix en fonction de la période de réservation. Ainsi, les nouveaux tarifs de location sont :

- Tarifs pour les habitants de la commune :
 - o Week-end : **150 €**
 - o Journée : **80 €**
- Tarifs pour les habitants hors-commune :
 - o Week-end : **250 €**
 - o Journée : **130 €**

La location du foyer rural reste gratuite pour les cérémonies et animations communales ; les associations communales ; les associations ayant un lien ou proposant une activité avec la Commune et pour l'amicale des pompiers de Gramat.

Au vue des récents travaux de rénovations effectués, il est décidé d'augmenter le montant de la caution à **1 000€**, afin de responsabiliser davantage les réservataires.

S'agissant du ménage, hormis le rangement de la salle et du matériel, ainsi que le balayage des sols qui sont obligatoires à la fin de chaque réservation. Le Conseil municipal vote pour l'instauration d'une « **Option ménage** » au choix du réservataire. En effet, si ce dernier ne peut assurer le ménage complet du foyer rural, il aura la possibilité de demander la prestation ménage qui lui sera **facturée 120,00 €**.

S'agissant de la vaisselle, après vote, la majorité des membres décide que la vaisselle soit remise à disposition pour tout réservataire. Cette prestation sera incluse dans les nouveaux tarifs de location. Un inventaire devra être tenu à chaque réservation.

Autres : il est proposé de se renseigner concernant l'achat de ferme-porte automatique. Ce mécanisme permettrait une meilleure économie du système de climatisation/chauffage.

ECOLES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE GRAMAT

Le conseil municipal de Gramat par délibération n°46/2019 du 12 juin 2019 a fixé une participation à 629,00€ pour les élèves scolarisés en primaire et une participation de 1 653,00€ pour les élèves de maternelle.

La Commune d'Issendolus compte 20 élèves en primaire et 12 élèves en maternelle. La participation financière pour l'année 2018 s'élève donc à :

- 20 x 629,00 = 12 580,00 €
- 12 x 1 653,00 = 19 836,00 €

TOTAL = 32 416,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de signer la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles de Gramat et décide du versement de ladite participation à la Mairie de Gramat.

ECOLE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE-HELENE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée par l'école privée Sainte-Hélène à Gramat pour une participation aux frais de fonctionnement. Il rappelle que 12 élèves de la Commune y sont scolarisés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'une participation financière à hauteur de celle versée à l'école primaire publique de Gramat, à savoir : **12 x 629,00€ = 7 548,00€.**

PROPOSITION D'ACHAT – GRANGETTE À « BUZAT »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas de lieu de stockage notamment pour les manifestations et festivités organisées au cours de l'année. M. et Mme SABATIÉ ont actuellement mis en vente une grangette située à « *Buzat Bas* ». Cette grangette après des travaux de restauration et d'agrandissement pourrait servir de lieu de stockage. Le prix de vente de cet immeuble est de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour la grangette (cadastrée n°B 247 – en Zone N du PLU) d'un montant de 3 000€ aux actuels propriétaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration de la Bibliothèque Municipale – Samedi 21 septembre à 16h00
L'ensemble des conseillers municipaux sont chaleureusement invités à l'inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale. Une animation musicale précèdera la visite des locaux et un pot de l'amitié sera servi en fin d'après-midi.
L'ensemble des habitants d'ISSENDOLUS est également convié à cette inauguration.
- Inauguration du Foyer rural : Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Thémines doit également faire l'inauguration de sa nouvelle salle des fêtes. Il serait donc pertinent de s'accorder sur les dates afin de faire une inauguration commune.
Une date doit être fixée en accord avec les services de l'Etat.
- Organisation d'une visite d'ISSENDOLUS dans le cadre de la programmation gratuite du Pays d'Art et d'Histoire – Samedi 18 janvier 2020 en association avec le Grand-Figeac :
Une réunion de planification doit avoir lieu courant octobre concernant le parcours de la visite.
- Proposition d'animation pour le Noël des enfants 2019 : Suite au spectacle donné par la Compagnie « Les Tony » le mercredi 21 août 2019 sur la Commune, il est proposé de reprendre contact avec cette troupe pour leur proposer un contrat d'animation pour le Noël des enfants en décembre.
- Demande d'achat d'une partie du communal à « Marche » : Suite à la demande de M. MARETS, de rétrocession d'une partie du communal situé à « Marche » 46500

ISSENDOLUS, le Conseil municipal décide qu'il serait opportun de regrouper toutes les demandes d'acquisition faites sur la Commune afin d'établir une procédure globale.

Dans l'attente de la mise en place de cette procédure, une autorisation de travaux liés au renforcement et la sécurisation du sol concernant le communal situé aux abords des parcelles cadastrées B 153 – B 154 – B 175 – B 602 permettant notamment l'accès à la partie supérieure de la grange devra être faite pour M.MARETS.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire

Patrick DELLAC